



Mairie  
64, impasse de la mairie  
74350 Villy-le-Pelloux  
Tel : 04.50.46.86.42  
mp.lafaverger@villylepelloux.fr

VILLY-le-PELLOUX le, 18 janvier 2021

## ARRÊTÉ (2021-01) PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION SUR L'ENSEMBLE DES VOIES COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES SITUÉES EN AGGLOMÉRATION

Le Maire de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX,

- Vu le Code de la Voirie Routière,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu la demande de l'entreprise GUY CHATEL sise à Ayze (Madame DERONZIER Nadine)

Considérant que pour réaliser la maintenance, les interventions d'urgence et les dépannages ponctuels sur le réseau d'éclairage public et sur les feux tricolores il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules et autres usagers sur l'ensemble des voiries communales situées en et hors agglomération, ainsi que sur les voies départementales dans leur partie agglomérée,

### ARRETE

**Article 1** : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, lors des interventions sur le réseau d'éclairage public ou sur les feux tricolores, la circulation des véhicules sera temporairement réglementée sur l'ensemble des voies communales situées en et hors agglomération, ainsi que sur les voies départementales présentes sur le territoire communal dans leur partie agglomérée,

**Article 2** : La Circulation des véhicules se fera sur demi-chaussée avec la mise en place d'une circulation alternée régulée soit manuellement soit par des feux tricolores

**Article 3** : La vitesse des véhicules sera limitée à 50 Km/h et le dépassement interdit.

**Article 4** : La mise en place des signalisations nécessaires et la sécurité au niveau du chantier seront assurées par l'entreprise assurant les travaux.

**Article 5** : Le Maire est chargé de l'application du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à :

- La brigade de Gendarmerie de GROISY
- Au centre de secours des sapeurs Pompiers de CRUSEILLES
- Au Centre Technique des Routes Départementales d'ANNECY-LE-VIEUX
- L'entreprise chargée des travaux

Le Maire,

Charlotte Boettner

